

Jeudi 28 juin 2012

Communiqué ORIAS - Rapport annuel 2011

Au 31 décembre 2011, l'ORIAS recense 43 700 intermédiaires en assurance

	2010	2011	% évol.
Nb d'intermédiaires immatriculés	42 606	43 700	3%
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Courtier	19 796	20 675	4%
Nb d'intermédiaire dans la catégorie Agent général d'assurance	12 261	12 142	-1%
Nb d'intermédiaire dans la catégorie Mandataire d'assurance	3 004	2 931	-2%
Nb d'intermédiaire dans la catégorie Mandataire d'intermédiaire d'assurance	15 520	16 253	5%
Nb total d'inscriptions	50 581	52 001	3%
Double inscription Agent général d'assurance et Courtier	7 320	7 508	5%

Depuis sa création en 2007, l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance) a révélé une augmentation du nombre d'intermédiaires en assurance de 18%. Cette croissance s'explique notamment par un dynamisme des créateurs d'entreprise dans ce domaine ainsi que l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, notamment via l'assurance affinitaire et la distribution de l'assurance emprunteur liée au crédit. Malgré la crise, nous constatons ainsi une augmentation de 3% des intermédiaires en assurance entre 2010 et 2011.

Règlementation (DIA 2 et exercice de l'intermédiation par des experts comptables/commissaires aux comptes)

Depuis 2007, l'ORIAS révèle la richesse, la diversité et le nombre d'intermédiaires en assurance (entreprises de toutes tailles intervenant dans des domaines d'activité très variés pour distribuer une grande diversité de produits). Dans ce contexte, Alain Morichon, Président de l'ORIAS, estime qu'« à l'occasion des discussions européennes relatives aux modifications de la directive sur l'intermédiation en assurance, il est primordial de rappeler la nécessité de promouvoir des réglementations adaptées et économiquement et socialement soutenables pour l'ensemble des entreprises concernées, intermédiaires et entreprises d'assurance ».

Au cours de l'année 2011, l'ORIAS, lors de l'examen de dossiers d'inscription, s'est interrogé sur la compatibilité de l'exercice de l'intermédiation en assurance avec la réglementation de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes. Interrogés, l'Ordre des experts comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes ont donné des éléments de clarification sur cette question (cf. partie 4 du Rapport annuel en ligne sur www.orias.fr). L'ORIAS souhaite très vivement que la situation individuelle de l'ensemble des sociétés impactées par ces deux réglementations soit clarifiée par les autorités disciplinaires compétentes pour la profession d'expert-comptable et la profession de commissaire aux comptes.

L'ORIAS

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances, en conformité avec le droit européen. L'immatriculation des intermédiaires en assurance est obligatoire.

En 2011, l'ORIAS a recensé 43 700 intermédiaires en assurance comprenant : 20 675 courtiers d'assurance ou de réassurance, 12 142 agents généraux, 2 931 mandataires d'assurance, 16 253 mandataires d'intermédiaires d'assurance (dont 7 508 doublons agents/courtiers). Depuis sa création, l'ORIAS a relevé une augmentation du nombre d'intermédiaires en assurance de 18%.

La Loi de régulation Bancaire et Financière (RBF) du 22 octobre 2010 institue un Registre unique des intermédiaires financiers dont la gestion sera confiée à l'ORIAS.

L'ORIAS recensera les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et les conseillers en investissement financier (CIF). Il est par ailleurs, institué un régime juridique de l'intermédiation bancaire (immatriculation et encadrement de la commercialisation) inspiré du régime des intermédiaires en assurance. La création de ce Registre unique devrait voir le jour en 2013.

Dirigé par Alain Morichon, Président, et Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance (l'AGEA, la CSCA, la FBF, la FFSA, le GEMA, et la FNMF).